



L'ordonnance du 2 avril 2015 sur le portage salarial publiée au Journal Officiel du 3 avril 2015

Fiche pratique publié le **24/04/2015**, vu **1782 fois**, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

Une ordonnance n° 2015-380 du 2 avril 2015 codifie dans le Code du travail les conditions d'exercice du portage salarial.

L'ordonnance définit le champ d'application du portage salarial et son organisation juridique.

<http://legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2015/4/2/ETST1503259R/jo/texte>

Cette ordonnance fait suite à la [décision du 11 avril 2014](#) du Conseil constitutionnel.

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2014/2014-388-qpc/decision-n-2014-388-qpc-du-11-avril-2014.140680.html>

Frédéric CHHUM Avocat à la Cour

4, rue Bayard 75008 Paris

Tél : 01.42.89.24.48 Ligne directe: 01.42.56.03.00

e-mail : chhum@chhum-avocats.com

www.chhum-avocats.fr

<http://twitter.com/#!/fchhum>